

Evaluation du programme Volontaires pour la Grande Muraille Verte (V-GMV) : Termes de référence

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 France Volontaires

France Volontaires est la plateforme française des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité. France Volontaires est le fruit d'une construction partagée entre des acteurs publics et associatifs impliqués dans la solidarité internationale. Groupement d'intérêt public, opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, elle réunit l'Etat, des collectivités territoriales et des associations autour d'une mission d'intérêt général : le développement et la promotion des engagements volontaires et solidaires à l'international. Elle s'appuie sur une présence en France (hexagonale et outre-mer) et sur un réseau d'Espaces Volontariats en Afrique, Asie/Pacifique et Amérique latine.

L'action de France Volontaires repose sur deux principes d'action :

- **Plateforme de concertation et de dialogue des acteurs du volontariat solidaire international**, elle est mobilisée pour assurer le développement qualitatif et quantitatif du volontariat, dans toute sa diversité, grâce à l'expertise de ses membres et au déploiement de programmes et d'expérimentations ambitieuses, s'appuyant sur les équipes de France Volontaires au siège, dans les antennes régionales et dans les Espaces Volontariats répartis dans le monde entier ;
- France Volontaires est la **référence en matière de VIES** et développe des outils, notamment numériques, permettant d'orienter et de répondre au désir d'engagement responsable et éthique des candidats au volontariat, de valoriser les actions et les projets mobilisant des volontaires, et de favoriser sa reconnaissance et la démonstration de son utilité sociale.

Afin d'assurer le développement et la qualité des différentes formes de volontariat à l'international, et conformément à leur vision commune, France Volontaires et ses membres veillent à :

- Concevoir, dans une démarche partenariale, des projets de volontariat répondant aux attentes de toutes les parties prenantes, respectueux de leurs droits, leurs cultures, leurs croyances, leurs aspirations et leur égale dignité humaine ;
- Accompagner les personnes en désir d'engagement volontaire et solidaire à l'international à en appréhender le sens et à définir leurs projets ;
- Favoriser l'accès de tous à un engagement volontaire responsable et de qualité ;
- Préparer les volontaires et les partenaires notamment à la rencontre interculturelle et les accompagner tout au long de leur projet ;
- Garantir un cadre et des conditions sécurisantes pour les volontaires et les partenaires ;
- Accompagner les volontaires à leur retour en les incitant à valoriser cette expérience dans leur parcours professionnel et citoyen ; pour faciliter leur réinsertion professionnelle à travers la

valorisation des acquis de l'expérience, et les inciter à inscrire leur expérience dans un parcours de citoyenneté ;

- Ouvrir les volontariats à davantage de réciprocité ;
- Développer les partenariats et soutenir les réseaux nationaux du volontariat à travers le monde.

France Volontaires, avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et conformément à son Contrat d'Objectifs et de Performance met en œuvre des **programmes de volontariat**. Ces programmes viennent appuyer les priorités géographiques et thématiques de la politique de développement de la France. Ils déploient des volontaires internationaux d'échanges et de solidarité auprès de structures publiques, d'organisation de la société civiles et d'ONG internationales intervenant sur la thématique ciblée par le programme.

Objectifs clés de la mission programme de France Volontaires :

- Renforcer la contribution du Volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) aux orientations de la politique d'investissement solidaire de la France ;
- Mettre en coopération les membres de la plateforme France Volontaires et développer de nouveaux partenariats ;
- Accroître et diversifier les moyens alloués au secteur ;
- Faciliter le changement d'échelle du volontariat tant sur le plan qualitatif et quantitatif ;
- Valoriser la complémentarité des formes de volontariat (VIES, volontariat national, etc.) ;
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation ;
- Assurer la visibilité du VIES en facilitant l'identification de son apport sur des thématiques ou des zones géographiques larges.
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation ;
- Assurer la visibilité du VIES en facilitant l'identification de son apport sur des thématiques ou des zones géographiques larges.

1.2 Description du programme Volontaires pour la Grande Muraille Verte

En janvier 2021, lors du One Planet Summit et à l'initiative de la France a été lancé l'accélérateur de la Grande Muraille Verte (GMV) dont l'ambition est de promouvoir et d'harmoniser les efforts de l'ensemble des partenaires financeurs et maitres d'œuvre de la GMV.

Le programme Volontaires pour la Grande Muraille Verte (V-GMV) lancé en septembre 2022 s'inscrit dans cette ambition en visant à renforcer la contribution du volontariat aux initiatives menées dans le cadre de la Grande Muraille Verte. Le volontariat dans l'ensemble de ses dimensions (Nord/Sud, Sud/Nord, Sud/Sud ou national) constitue en effet un instrument efficace de soutien de mise en œuvre des initiatives portées au sein de la GMV. La Grande Muraille Verte constitue quant à elle un cadre particulièrement intéressant d'engagement volontaires des citoyens africains et français, particulièrement des jeunes.

Prévu pour une durée de 30 mois, sa mise en œuvre par France Volontaires avec le soutien de la Délégation pour les relations avec Collectivités Territoriales et la société civile, (DCT CIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, vise spécifiquement à :

- Accroître le déploiement de volontaires travaillant sur les enjeux de lutte contre la désertification ;
- Développer la prise de conscience des jeunes sur les enjeux liés au changement climatique ;
- Faire circuler et renforcer les compétences des acteurs engagés sur le projet GMV ;
- Consolider les liens de coopération entre organismes et réseaux.

Le programme prévoit la mobilisation d'une centaine de volontaires au Tchad, en Mauritanie, à Djibouti, au Sénégal et en France. Ces volontaires interviennent auprès de structures de la société civile ou d'acteurs publics mettant en œuvre des projets participant à l'initiative de la Grande muraille. Les volontaires sont mobilisés grâce à plusieurs dispositifs :

- **Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** : Ce dispositif français a pour objet « l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire ». Soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le VSI permet la réalisation d'une mission à l'international de 12 mois minimum. Ce statut est ouvert à toute personne majeure sans condition de nationalité. Toutefois, le volontaire de solidarité internationale ne peut pas accomplir de mission dans un état dont il est le ressortissant ou un résident régulier ;
- **Le Volontariat d'Echange et de compétence (VEC)** : Le volontariat d'échange et de compétence est porté par certaines associations membres de France Volontaires. Il s'agit pour un volontaire senior d'apporter son expérience et son expertise à une structure qui l'accueille pour une mission de courte durée (trois mois maximum) ;
- **Le Volontariat National (VN)** : Dans de nombreux pays, notamment en Afrique, des programmes de volontariat nationaux se construisent pour répondre aux enjeux locaux et répondre aux demandes d'engagement de la jeunesse. Ils mobilisent des jeunes ressortissants nationaux dans des missions d'intérêt général. Dans le cadre du programme V-GMV, des volontaires nationaux ont été déployés en Mauritanie, au Sénégal et au Tchad ;
- **Le service civique en réciprocité** : Le SC-R est ouvert à des volontaires non-français de 18 à 25 ans, 30 ans pour les personnes en situation de handicap, effectuant une mission de Service Civique en France auprès des structures intervenant dans des domaines en lien avec les problématiques du programme V-GMV et dans le respect du cadre réglementaire du Service Civique. Les volontaires sont ainsi recrutés dans les pays cibles du programme et sont déployés dans des structures françaises.

En plus de la sélection et du financement des missions de volontariat, le programme a mis en œuvre des actions et activités pour accompagner structures et volontaires dans la mise en œuvre du programme. Les activités concernées sont ainsi :

- Des « ateliers pays », rassemblant les volontaires par pays ;
- Des webinaires ;
- Des actions de communication ;
- Des visites et réunions de suivi ;
- L'animation du réseau des volontaires ;
- La création de partenariats et la mise en réseau ;

- La capitalisation des bonnes pratiques.

Ces activités ont pour but de créer ou de renforcer les dynamiques et synergies entre les volontaires et les structures mobilisées sur le programme, ainsi que de visibiliser leurs actions, que ce soit vis-à-vis des pouvoirs publics sectoriels nationaux ou internationaux.

Le programme est coordonné par France Volontaires depuis sa représentation au Sénégal avec le soutien de la direction général siège de France Volontaires.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Objectif global

L'objectif de l'évaluation est de déterminer, d'une part, le niveau d'atteinte des objectifs du programme et, de définir, d'autre part, les orientations à donner à une nouvelle action dans la perspective d'une consolidation des acquis et des effets du projet.

Objectifs spécifiques

- Evaluer le niveau de réalisation des objectifs du programme et de ses indicateurs ;
- Evaluer le niveau de réalisation des activités du programme ;
- Evaluer la méthodologie et l'approche utilisées pour la mise en œuvre des activités
- Evaluer le niveau de participation et d'implication des différents acteurs impliqués dans la conduite des activités du programme ;
- Evaluer l'organisation et le fonctionnement du programme ;
- Evaluer l'impact du programme sur les bénéficiaires ;
- Evaluer l'appropriation et la pérennisation du programme.

Critères et principales questions évaluatives

L'évaluation devra analyser la mise en œuvre du programme au regard des critères suivants : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, effets/impacts.

L'évaluation devra particulièrement permettre de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure le programme a-t-il permis de contribuer aux orientations de la politique française d'investissement solidaire de la France et à son action en faveur de la lutte contre la désertification ? Comment a-t-il permis d'alimenter les politiques des pays partenaires ? Plus globalement, de quelle manière a-t-il contribué à l'Agenda 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD) ?
2. Dans quelle mesure les objectifs fixés dans la note de concept et la proposition de projet du programme ont été atteints ?
3. Comment les membres de France Volontaires ont perçu leur participation et leur intégration dans le programme ?
4. Dans quelle mesure le pilotage et la méthodologie ont-ils contribué efficacement à la mise en œuvre du programme ?

5. Les moyens alloués à la mise en œuvre étaient-ils cohérents et ont-ils été mobilisés de façon efficiente ?
6. En quoi les actions collectives ont-elles contribué à installer une communauté de pratique ?
7. Dans quelle mesure le plan de communication a-t-il contribué à la visibilité du programme et à sa notoriété ?
8. Quels ont été les impacts pour les volontaires mobilisés sur le programme, qu'ils soient nationaux ou internationaux ? Comment perçoivent-ils leurs actions ainsi que leur contribution aux enjeux environnementaux ? Comment comptent-ils réinvestir leurs acquis et souhaitent-ils poursuivre leurs engagements à l'issue de leur mission ?
9. Quels ont été les impacts du programme pour les structures d'accueil des volontaires ?
10. Dans quelle mesure une suite du programme doit-elle être envisagée ? Comment la rendre la plus efficace et efficiente compte tenu du contexte politique et budgétaire ?

Public cible et actions à évaluer

Cette évaluation devra se concentrer sur une diversité d'acteurs mobilisés sur le programme :

- Les volontaires ;
- Les structures d'accueil des volontaires ;
- Les membres de France volontaires mobilisées sur le programme ;
- Des acteurs institutionnels : MEAE et ambassades de France, Agence du Service Civique; autorités ministérielles et agences nationales de la grande muraille verte dans les pays du programme ;
- Les équipes de FV

Les actions entreprises par le programme et dans son cadre uniquement devront être évaluées. Il ne s'agit donc pas d'évaluer la qualité ou l'impact des missions des volontaires et des projets dans lesquels ils s'inscrivent, qui ne sont pas pilotés par France Volontaires mais par les structures d'accueil.

Livrables attendus

Dans le respect des chartes graphiques de France Volontaires qui seront fournies, le prestataire devra fournir :

- Un rapport provisoire de l'évaluation qui comprendra : (i) un rappel de la méthodologie employée ; (ii) les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis plus haut ; (iii) les perspectives et conditions de pérennisation du projet.
- Dans un délai d'une semaine suivant l'envoi des remarques sur le rapport provisoire, transmission un rapport définitif intégrant ces remarques ainsi qu'une synthèse (3 pages maximum) et les annexes ;

Il est attendu qu'une restitution de l'évaluation soit réalisée auprès des parties prenantes.

3. ASPECTS PRATIQUES

Organisation et communication :

Un COFIL sera mis en place pour piloter la réalisation de l'étude. Il sera composé de :

- Responsable de programme au sein de France Volontaires ;
- Coordinatrice du programme au sein de France Volontaires ;
- Prestataire sélectionné ;
- Des représentants des partenaires mobilisés sur le programme : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Agence du service civique, un représentant des membres de France Volontaires.

La fréquence des COFIL sera déterminée lors de la réunion de cadrage. La langue de travail sera le français.

Temporalité attendue :

- 11 octobre : date limite de dépôt des offres
- Semaine du 21 octobre 2024 : contractualisation
- Semaine du 4 novembre 2024 : COFIL de lancement
- Novembre 2024 – fin janvier 2025 : collecte de données ;
- 31 janvier 2025 : remise du rapport intermédiaire ;
- 15 février 2025 : Remise du rapport final

Ressources

Le budget pour la consultance s'élève à un maximum de 25 000 euros TTC. Ce budget couvrira l'ensemble des frais liés à la consultance.

Profils du la consultant

L'évaluation sera réalisée par une équipe consultante réunissant les expériences, connaissances et compétences suivantes :

- Bonne connaissance des politiques publiques de développement à niveau local, national (Conseil Présidentiel de Développement) et international (ODD) ;
- Bonne connaissance des dynamiques de volontariat national en Afrique subsaharienne et international ;
- Expérience conséquente sur des exercices d'évaluation de projets à impact, avec des livrables variés ;
- Expérience notable dans l'analyse de dispositifs / programmes/ systèmes

4. CANDIDATER

Transmettre à : projet.vgmv@france-volontaires.org

- Une proposition technique
- Un budget détaillé ;
- Des références/recommandations ;
- Le CV du/des consultants
- Un produit similaire ayant été mené.

DATE LIMITE DE REMISE DE CANDIDATURES : 11 OCTOBRE 2024 INCLUS.